



Création du Conseil des générations futures, Conseil économique, social et environnemental parisien.

30/06/2015

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, toutes les politiques que nous portons, toutes les décisions que nous prenons au sein de cette Assemblée n'ont de sens que si elles s'incarnent dans un avenir qu'il nous faut à la fois préserver et inventer. La réussite dans la construction de cet avenir dépend de notre capacité à en comprendre les enjeux et à en appréhender les ressorts.

Cette analyse décisive ne peut faire l'économie d'une expertise à la fois multiple et particulière, dont chaque Parisien, à son niveau, est un indispensable détenteur.

Parce que les réponses aux questions de demain naissent de la confrontation de leurs idées, de leurs expériences, de leurs convictions et parce que l'avenir de Paris mérite que cette confrontation féconde soit largement déployée, j'ai souhaité que soit créé à Paris un Conseil économique, social et environnemental dénommé Conseil des générations futures. Cette démocratie de l'avenir, d'autres l'ont déjà théorisée, appelée de leurs vœux avant nous, qu'il s'agisse de SAINT-SIMON, avec sa chambre d'invention, d'Alfred FOUILLÉE avec son sénat, de Pierre ROSANVALLON avec son Académie du futur ou de Dominique BOURG et de Kerry WHITESIDE avec leur nouveau sénat.

Nous donnons corps aujourd'hui à la vision à la fois lucide sur nos besoins et généreuse sur nos espérances.

L'idée de ce Conseil vient de loin. C'est une proposition qui a été travaillée, débattue pendant la campagne des municipales, elle a été portée par le groupe Communiste - Front de Gauche pendant cette campagne, et elle a été portée plus précisément dans tout son travail de préfiguration par notre collègue Didier LE RESTE. Je voudrais le remercier très chaleureusement, lui dire le plaisir que j'ai à travailler avec lui et l'importance qu'a eu sa mission sur la mise en place de ce Conseil.

Je veux vraiment vous remercier, parce qu'il s'agit d'un travail qui s'est fait dans la confiance, mais aussi dans le respect et la liberté de chacune et de chacun.

Ce conseil s'articulera avec les instances existantes, telles que le Conseil stratégique, le Conseil de la métropole, le Conseil scientifique de la Ville ou encore le Conseil de l'attractivité et de l'innovation. Il constituera un espace d'échanges, de débats, invité à formuler des avis et des propositions portant sur tous les grands sujets urbains, structurants pour l'avenir de notre Ville.

L'enjeu consiste bien à croiser les approches, à confronter les arguments, à vivifier la réflexion pour élaborer des avis construits et stratégiques sur des questions socio-économiques et environnementales qui nécessitent des solutions ingénieuses et originales.

Ces avis, qui feront l'objet d'une transmission systématique aux Conseillers de Paris, nourriront très concrètement la fabrique des politiques publiques au sein de notre collectivité. Il ne s'agit donc pas d'alourdir le fonctionnement de la Ville, en la dotant d'une instance supplémentaire, mais bien au

contraire de créer un outil de réflexion collective dont les avis irrigueront tous nos réseaux de pensée et d'étude. Ils éclaireront les décisions publiques, simplifieront leur mise en œuvre.

La composition, fondamentalement innovante du Conseil, lui garantira sa totale indépendance. Aucun élu parisien n'en sera membre. Il comprendra 164 membres, issus de sept grands collèges, des acteurs socio-économiques, des représentants des organisations syndicales de salariés, des représentants des services publics, des personnalités qualifiées, des représentants des associations, des associations de l'économie sociale et solidaire, des représentants des instances de la démocratie locale ainsi que des citoyens tirés au sort.

Les Parisiens y seront largement représentés.

La parité des genres, bien sûr, y sera scrupuleusement respectée et une attention particulière sera portée à la représentation des jeunes de moins de 30 ans que l'on a besoin de voir dans toutes nos assemblées.

Les membres, une fois désignés, le seront pour trois ans. Le président sera élu par le Conseil. Cette composition articulant une représentation de la société civile avec celle de citoyens parisiens, doit permettre d'associer à ce type d'instance un horizon renouvelé. Par ailleurs, le fonctionnement du Conseil respectera notre exigence collective de sobriété.

Les membres y prendront part de façon bénévole, l'équipe fixe associée au sein de la Ville, sera réduite à deux salariés et l'administration générale jouera un rôle d'appui important.

Ainsi l'activité du Conseil n'entraînera que des coûts extrêmement limités. Ce Conseil des générations futures fera l'objet de saisines précises et calibrées. Il sera ainsi en mesure d'émettre des avis éclairés, réunissant l'ensemble des parties prenantes. Il pourra être saisi par différents interlocuteurs.

Si je pourrai faire appel à lui directement, je souhaite qu'il puisse également être saisi par les citoyens via une e-pétition.

Il pourra, en outre, bien sûr, s'autosaisir.

Enfin, le médiateur de la Ville, ainsi que des groupes politiques, pourront proposer des saisines que le Conseil traitera en fonction de son agenda et, bien sûr, de ses moyens.

Pour privilégier la qualité des avis rendus, peu de saisines, deux ou trois sont prévues chaque année. Je souhaite que le Conseil élabore ses avis selon des modalités originales, à travers, en particulier, l'organisation de conférence, de consensus. Nous en avons déjà opéré un certain nombre dans ce Conseil, dans notre ville.

Le Conseil pourrait aussi se pencher, dans un premier temps, sur les questions de dépendance, de résilience, d'adaptation au réchauffement climatique à horizon de 10 ans, de rapports intergénérationnels, liés par exemple au vieillissement dans la ville.

Mes chers collègues, cet avenir qui s'écrit déjà sous nos yeux, nous devons l'aborder avec humilité et le penser avec ambition. Je ne doute pas que le Conseil des générations futures s'emparera de ce défi avec rigueur et enthousiasme.

Je le redis ici, je veux remercier chaleureusement Didier LE RESTE pour ce travail essentiel, en tant que pilote de la mission de préfiguration du Conseil des générations futures. Il a permis d'élaborer, fin 2014, un rapport fondamental pour la mise en œuvre de notre Conseil.

Je remercie également Roberte AMIEL, administratrice de la Ville de Paris, à qui j'ai confié la poursuite de cette mission au sein du Secrétariat général.

Je veux enfin, bien sûr, saluer le travail de mon adjointe, Pauline VÉRON, dont l'engagement constant, permanent, 24 heures sur 24, comme tout le monde ici, mais peut-être un peu plus, vu que la vie locale s'organise aussi en dehors des horaires classiques de la vie économique ou professionnelle. Pauline VÉRON dont l'engagement constant et passionné, au service de la démocratie locale, a été déterminant depuis le début de cette mandature.

On peut l'applaudir, merci M. LELLOUCHE, je vois qu'il y a une solidarité. Vous savez le manifester, je vous remercie c'est bien. C'est une solidarité du 9e.

Par avance, j'adresse aussi mes encouragements à ce Conseil dont la mission salutaire a été si justement décrite par Pierre ROSANVALLON, que j'ai cité tout à l'heure, celle d'un corps au service de la société exerçant une double fonction de vigilance et d'anticipation.

Tous ensemble, nous allons continuer à lutter pour léguer aux citoyens de demain un héritage digne des espoirs portés par les citoyens d'aujourd'hui, un héritage à hauteur de l'immensité des possibles dont notre ville est le foyer.

Je vous remercie.